

Structure administrative

L'Organigramme du CHU/B

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration est composé :

- **du Recteur de l'Université Nationale du Rwanda, Président ;**
- **du Secrétaire Général du Ministère de la Santé, Vice-Président ;**
- **du Secrétaire Général du Ministère de l'Education, Sciences et Technologies,**
- **Secrétaire ;**
- **du Doyen de la Faculté de Médecine à l'Université Nationale du Rwanda ;**
- **du Directeur de chaque hôpital du « C.H.U ».**
- **du Représentant du personnel académique de chaque hôpital du « C.H.U ».**

COMITE DE DIRECTION

Dans le cadre de l'exécution et du soave des décisions du Conseil d'Administration, il est institué un Comité de Direction (CODI) composé comme suit :

- 1. Directeur Général: Président**
- 2. Directeur Médical : Vice-Président**
- 3. Administrateur : Membre**
- 4. Conseiller juridique : Secrétaire du CODI**
- 5. Chef du Service des Ressources Humaines : Membre**
- 6. Représentant du Corps médical : Membre**
- 7. Chef du Nursing : Membre**

DES CONSEILS ET COMMISSIONS

Dans le cadre de l'exécution des différentes missions du CHU, il est créé au CHUB des Conseils et Commissions ci-après :

1. Conseil médical

Le Conseil médical est composé de 9 membres élus pour un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois. Est éligible au Conseil Médical tout médecin spécialiste œuvrant au CHUB à titre permanent.

2. Commission de recrutement du personnel

La commission de recrutement est chargée du recrutement de tout le personnel dont le CHUB a besoin. La commission est composée des membres permanents et des membres non permanents. Les membres permanents de son bureau sont nommés par le CODI. De droit le chef des ressources humaines en fait partie et en est le secrétaire permanent. Les membres non permanents sont choisis sur base de leurs connaissances professionnelles.

3. Commission de passation des marchés (Tender Board Interne)

- La Commission de passation des marchés exécute des tâches lui déléguées par le National Tender Board. A ce titre, elle est chargée d'attribuer des marchés des biens, services et travaux dans les conditions déterminées par la réglementation des marchés publics en vigueur au Rwanda.
- La commission de passation des marchés est composée de :
 - 1. Directeur Médical, Président ;**
 - 2. Directeur du Nursing, Vice-Président ;**
 - 3. Chef du service de Pharmacie, membre ;**
 - 4. Chef du Département de Biologie Médicale, membre ;**
 - 5. Chef du service technique.**

4. Commission thérapeutique

- **La commission thérapeutique est chargée de :**
 1. Etablir et actualiser les protocoles thérapeutiques ;
 2. Standardiser les procédures concernant leur utilisation et analyser le rapport annuel pharmaceutique.
- **La commission thérapeutique est composée de :**
 1. Tous les médecins chefs des services ;
 2. Chef de Nursing ;
 3. Chef de service de la pharmacie ;

5. Commission d'hygiène

La commission de l'Hygiène Hospitalière est composée de :

- 1. Directeur Médical ;**
- 2. Médecin hygiéniste ou faisant fonction ;**
- 3. Médecin microbiologiste ;**
- 4. Chef du service de pharmacie ;**
- 5. Chef du nursing ;**
- 6. Un médecin désigné par le Conseil Médical**
- 7. Un technicien hygiéniste**
- 8. Chef du service technique**
- 9. Administrateur**

6. Conseil de qualité

- Le Conseil de qualité constitue l'instance décisionnelle et stratégique de toutes les actions d'assurance qualité. Il est investi d'une mission d'orientation, de coordination et de suivi des actions concourant au développement de la culture de la qualité des soins au sein du CHUB.
- Le conseil de qualité comprend 11 membres dont deux formateurs de formation et 9 autres provenant de différents services élus par les services

7. Commission pédagogique et de recherche

La commission de formation et de recherche est composée de:

- 1. Directeur Médical ;**
- 2. Un représentant par chaque service clinique et biologique ;**
- 3. Chargé des statistiques ;**
- 4. Chef du nursing ;**
- 5. Chef du service de pharmacie ;**
- 6. Chef de service des ressources humaines ;**
- 7. Infirmier chargé de la formation et recherche du personnel infirmier.**

8. Conseil des infirmiers

Le Conseil des infirmiers est composé de :

1. Du Chef de Nursing ;
2. Un infirmier par service élu par ses paires pour un mandat de 3 ans renouvelable une seule fois.

9. Commission ICT

La Commission ICT a les missions suivantes :

- Accompagner le processus de l'informatisation du CHUB ;
- Donner des avis sur toute gestion en matière de parc informatique ;
- Veiller à la formation régulière et planifiée du personnel en matière d'informatique

La commission est composée de :

1. L'Administrateur :Président ;
2. Directeur Médical :Vice-président ;
3. L'informaticien :secrétaire ;
4. Le statisticien ;
5. Chef des ressources humaines ;
6. Le chef du Service Technique ;
7. Un représentant des infirmiers désigné par le Nursing ;